

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée**  
**Commission Thématique N°3 :**  
**Erosion des sols**

**Compte rendu de la réunion du 24 mars 2015**  
**Salle des fêtes de St Leger**

**Etaient présents :**

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.  
Mr BLONDEL Michel, Président de la Commission Thématique N°3 et Maire de Saint-Léger.  
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.  
Mr DERANCOURT François, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.  
Mr DOUAY Claude, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.  
M LEJOSNE Hervé, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.  
Mme LEMAIRE Edmonde, Adjointe au Maire d'Ervillers.  
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.  
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

**Absents, excusés :**

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.  
Mr AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps.  
Mr AVRONSAERT Jean, Conseiller Municipal de Wancourt.  
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.  
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.  
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.  
Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.  
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.  
Mme COMELLI Renée, Maire de Pelves.  
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.  
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.  
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.  
Mr DANIEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.  
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.  
Mr DE REU Bernard, Maire d'Achiet-le-Grand.  
Mr DELAMBRE Henri, représentant le Comité Sensée Environnement MNLE.  
Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Communes la Porte des Vallées.  
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté de Communes du Douaisis.  
Mr DOLLET Michel, Maire de Boiry-Becquerelle.  
Mr DUBOY Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.

Mr DUE Gérard, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.  
Mr DUMINIL Philippe, Adjoint au Maire de Guémappe.  
Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE.  
Mme ELLUIN Béatrice, Conseillère Municipale de Croisilles.  
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.  
Mr FONTAINE Laurent, représentant la Communauté de Communes du Sud-Artois.  
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.  
Mr HARY Jérôme, Conseiller Municipal d'Abancourt.  
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.  
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.  
Mr HOUBART Fabrique, Communauté de Communes du Sud-Artois.  
Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.  
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.  
Mr LALOUX Vincent, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.  
Mr LEBLANC Jean-Claude, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.  
Mme LEBORGNE Aurélie, représentant la Chambre de l'Agriculture du Nord.  
Mr LECOUFFE Julien, représentant le GRDA du Ternois Ouest.  
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement local.  
Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Communes la Porte des Vallées.  
Mr LELEU Régis, Maire de Béhagnies.  
Mr LESTOCARD Jean-Pierre, Maire de Baralle.  
Mr LOCQUET Michel, Conseiller Municipal de Féchain.  
Mr MARMUSE Vincent, représentant le SETA de Bapaume.  
Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.  
Mr MONTAGNE Michel, Maire de Wancourt.  
Mr PETIT Jacques, Conseiller Municipal de Marquion.  
Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.  
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.  
Mr REBOUT Mathieu, Conseiller Municipal de Croisilles.  
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.  
Mr ROBIQUET Christophe, Conseiller Municipal de Beugnâtre.  
Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes la Porte des Vallées  
Mr TANTART Eric, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.  
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.  
Mr THUILLIER Fernand, Ervillers.  
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.  
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du  
Cambrésis.  
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.  
Mr WEEXSTEEN Jacques, Maire de Beugnâtre.

**Mr BLONDEL Michel** commence la réunion en remerciant les participants et rappelle l'ordre du jour qui consiste en une synthèse des principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel), en une présentation du planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée ainsi que du document du Plan Aménagement et de Gestion Durable des milieux aquatiques (PAGD). La parole est ensuite laissée à Mme BLIN Céline.

**Mme BLIN Céline** commence par le planning prévisionnel qui prévoit la finalisation et la validation des documents (PAGD, règlement et évaluation environnementale) d'ici la fin de l'année 2015, avec une consultation par le comité de bassin, les collectivités, les conseils départementaux et régionaux à la fin de l'année avec une enquête publique et une approbation par le préfet début 2016. Elle continue ensuite sur la synthèse des documents de l'état des lieux et la présentation des orientations et mesures du PAGD.

Elle précise qu'une prochaine session de commission thématique sera mise en place à la fin du printemps au cours de laquelle chaque mesure du PAGD sera plus développée.

**La présentation est jointe en annexe.**

**Mr DERANCOURT François** demande à ce qu'il soit ajouté une logique de bassin versant pour l'orientation E3-O14 ainsi qu'une mesure pour créer un comité de pilotage par secteur défini sur le territoire de la Sensée. Ce comité mènerait le diagnostic, la DIG et permettrait de définir pour chaque commune les travaux à réaliser sur leur territoire et ce qu'elles choisissent de faire par an. Ce comité de pilotage pourrait être constitué de l'ensemble des acteurs du territoire tel que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les conseils départementaux...

Pour Mr DERANCOURT, l'échelle communale ne permet pas une bonne vision des problématiques et mobilise des moyens financiers restreints. De plus, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie préfère financer une action globale que communale. Il faut aussi inciter les maîtres d'ouvrage à prendre la compétence eau.

**Mr THIEBAUT Fabrice** parle de la GEMAPI : la loi MAPTAM attribue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 originellement, 1<sup>er</sup> janvier 2018 actuellement, une nouvelle compétence aux communes qu'elles peuvent transférer aux EPCI à fiscalité propre, sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

**Mr BLONDEL Michel** fait une remarque sur la mesure O10-M5 qui permet d'appliquer la doctrine « éviter, réduire, compenser ». Elle demande de compenser une destruction de zone humide en recréant une nouvelle zone humide à hauteur de 150% de la surface perdue. Pour lui, cette mesure va augmenter la surface des zones humides du bassin versant de la Sensée.

**Mme BLIN Céline** précise que c'est une doctrine nationale qui apparaît dans les orientations du SDAGE 2016-2021 et qui doit être reprise au minima dans les orientations du SAGE.

**Mr THIEBAUT Fabrice** ajoute que c'est principalement une mesure dissuasive pour les maîtres d'ouvrages et qu'une zone humide ne peut être entièrement recréée à l'identique avec

les mêmes bénéfiques, fonctionnalités et faune et flore. Cette mesure permet de compenser cette perte de fonctionnalité par une plus grande surface.

**Mr DELATTRE Dominique** demande le rapport entre le SAGE et le PGRI Artois-Picardie (Plan de Gestion du Risque Inondation)

**Mme BLIN Céline** explique que le SAGE doit être compatible avec les orientations du PGRI et du SDAGE. Ainsi les orientations du SDAGE et du PGRI qui correspondent aux caractéristiques du territoire doivent être reprises dans le PAGD du SAGE de la Sensée. C'est aussi pourquoi pour chaque orientation du SAGE, il y a un rappel des orientations du SDAGE et du PGRI correspondantes.

**Mr DERANCOURT François** verrait l'orientation E3-O14 rédigée de manière plus générale sans mesure particulière mais avec l'explication des différentes méthodes qui peuvent être employées telle l'évolution des techniques agricoles ou la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce.

**Mr THIEBAUT Fabrice** demande aux personnes présentes s'il faut être plus ambitieux pour la mesure O14-M5 concernant les fossés agricoles et s'il faut donc privilégier la récréation de fossés.

**Mr DERANCOURT François** répond qu'il faudrait d'abord respecter la notion de continuité hydraulique de l'amont vers l'aval sur les fossés existants avant même d'en recréer. Il arrive que cette emprise soit encore visible sur le cadastre. Ainsi il faudrait commencer par réaliser un état des lieux du cadastre et pour les parties communales voire avec les communes pour recréer des fossés.

**M LEJOSNE Hervé** propose de changer l'intitulé de la mesure O14-M5 par « rétablir » au lieu de « maintenir et entretenir ».

**Mr DERANCOURT François** ajouterait la prairie dans les éléments fixes du paysage à préserver dans la mesure O14-M2 car la prairie a aussi un rôle hydraulique avéré comme les bois, fossés, haies et talus...

**Mr THIEBAUT Fabrice** fait une remarque sur la mesure O13-M3 concernant des règles pour les constructions dans les zones soumises aux inondations par remontées d'eau de nappe. Il précise qu'une carte des zones soumises à cet enjeu sera mise dans le SAGE et complétée au 25 000ème. Pour l'orientation E3-O12, sa formulation va être reprise et va devenir « Inciter les communes à intégrer la problématique des ruissellements et des inondations dans les documents d'urbanisme ».

**Mr DELATTRE Dominique** fait ensuite le point sur l'étude en cours concernant la problématique des coulées de boues sur la commune de Saint Martin sur Cojeul. La commune a été de nombreuses fois touchée par ce phénomène : 1997, 2005, 2007 et 2012. Lors de forts orages, l'eau ruisselle le long du bassin-versant nord, depuis Neuville-Vitasse et la boue envahit la rue de Neuville, principalement et la rue Guislain-Debeugny. Une réunion publique

a eu lieu en juin 2014 pour présenter les aménagements. La chambre d'agriculture avait émis des préconisations mais celles-ci n'ont pas abouti. Des techniques curatives sont envisagées avec la modification d'un carrefour (à l'intersection du chemin de la Douaisienne et de la rue de Neuville), des puits d'infiltration et un bassin de récupération des eaux. Toutefois des techniques préventives doivent être nécessairement mise en place en parallèle du curatif. Le dossier est actuellement en recherche de financement.

**Mr BLONDEL Michel** remercie les participants et conclut ensuite la réunion.